



L'assurance peut-elle m'obliger à louer un bien dans un immeuble sinistré ?

Par **Patbreizh**, le **28/08/2019** à **15:06**

Bonjour,

L'appartement que je possède est situé au deuxième étage d'une résidence. Le troisième étage à entièrement brûlé il y a quelques mois, entraînant de gros travaux de toiture, de cage d'escalier à rénover etc.. Pour la remise en état de mon appartement, pas de soucis avec l'assurance. Le point bloquant aujourd'hui est le suivant : il s'agissait d'un appartement que je louais, le locataire est bien évidemment parti. L'assurance estime que maintenant que les occupants sont autorisés à revenir (VMC OK, etc...) je ne peux plus prétendre à une prise en charge des loyers, et que je dois chercher un nouveau locataire : alors même qu'il y a toujours une bâche en guise de toit, que les gros travaux vont engendrer des nuisances sonores évidentes pendant encore quelques mois, que la cage d'escalier est à l'état brut avec vitres cassées. .. bref, pourquoi choisir d'y habiter ?

D'où ma question : l'appartement est OK mais pas l'immeuble : l'assurance peut-elle arrêter la prise en charge des loyers ? (Contractuellement je pouvais prétendre à 24 mois, lesquels ne sont pas atteints)

Merci de m'apporter votre expérience.

P. Pour